

Prix national de l’action éco-déléguée de l’année 2022-2023

Autorisation parentale d’enregistrement et d’utilisation

de l’image / la voix d’une personne MINEURE

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l’enregistrement, la captation, l’exploitation et l’utilisation de l’image des élèves (photographie, vidéo, voix) quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans le cadre du projet spécifié ci-dessous et les objectifs ont été préalablement expliqués aux élèves et leurs responsables légaux.

# *Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)*

# *Vu le règlement général* européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés

**École ou établissement scolaire** : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Code postal / Commune** : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ **Classe de :**

1. Désignation du projet

**Projet** : **« Participation au Prix de l’action éco-déléguée de l’année, 2022-2023 »**

1. Finalités envisagées

Le prix de l’action éco-déléguée de l’année est organisé depuis 2020 par le ministère de l’Education nationale et de la Jeunesse, en partenariat avec Bayard Presse et la Fondation Elyx. Il s’agit de la 3e édition. L’objectif est de faire connaître, encourager et valoriser ce que font les éco-délégués de classe.

Les éco-délégués réalisent une vidéo pour présenter le projet réalisé ou engagé.

Les vidéos des lauréats académiques et des lauréats nationaux seront valorisées sur les supports des rectorats, du ministère et du partenaire Bayard Presse.

L’éducation au développement durable (EDD) se construit sur les programmes scolaires de l’ensemble des disciplines, programmes qui ont été renforcés sur la biodiversité et sur le changement climatique et plus largement sur l’ensemble des thématiques liées au développement durable. Elle se construit également sur des actions et projets pédagogiques, notamment les actions mises en œuvre par les éco-délégués de classe.

1. Nature de l’autorisation et modes d’exploitation envisagés

Cette autorisation est valable pour une durée de **3 ans**. Elle est consentie à titre gratuit.

Elle concerne la vidéo réalisée pour le concours, en tant que telle et/ou intégrée dans une œuvre papier, numérique ou audiovisuelle.

L’élève et ses représentants légaux consentent à l’utilisation de l’image et de la voix de l’élève. Les droits d’image et d’auteur, les droits de production et d’exploitation sont cédés au rectorat et au ministère de l’Education nationale et de la Jeunesse.

|  |  |
| --- | --- |
| **Support** | **Étendue de la diffusion** |
| Usage collectif dans la classe et l’établissement | Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire, élèves de l’établissement |
| Projection collective | **Usages institutionnels** à vocation d’éducation, d’information, de formation, de recherche ou de valorisation (par exemple colloque, conférence, au niveau académique ou au niveau national) |
| En ligne | **Sites internet et réseaux sociaux** des académies et du ministère (Education.gouv.fr et Eduscol, chaîne Youtube, réseaux sociaux du ministère), du groupe Bayard Presse partenaire du concours et de ses magazines Okapi, Phosphore et We Demain 100% Ados |
| Publications : magazines, plaquettes | **Magazines de Bayard Presse** : Okapi, Phosphore et We Demain 100 % Ados ; les réseaux sociaux associés aux magazines précités  **Articles, documents de présentation et de synthèse réalisés par les académies ou par le ministère de l’Éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports** concernant le prix de l’action éco-déléguée ou le rôle des éco-délégués ou plus largement l’éducation au développement durable. |

1. Consentement de l’élève

On m’a expliqué et j’ai compris à quoi servait ce projet.

On m’a expliqué et j’ai compris qui pourrait voir cet enregistrement.

Et je suis d’accord pour que l’on enregistre, pour ce projet,   mon image  ma voix.

Nom prénom de l’élève : ………………………………………………….

Signature :

1. Autorisation parentale

Je (Nous) soussigné(e)(s) : [*Nom – Prénom*]

Demeurant : [*adresse*]

Et [*Nom – Prénom*]

Demeurant : *[adresses à préciser si différentes]*

Agissant en qualité de représentant(s) légal(aux) de : *[Nom – Prénom de l’élève]*

Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n’est lié par aucun contrat exclusif pour l’utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom et

autorise(ons) la captation de l’image / de la voix de l’enfant et l’utilisation qui en sera faite

Fait à …………………………………………..

Le ……………………………………………. Signature (s) :

1. Pour exercer vos droits

En application du Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, vous disposez d’un droit d’accès aux données et vidéos vous concernant et vous avez le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci\*.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez adresser un mail à l’adresse : [www.education.gouv.fr/contact-DPD](https://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD) ou courrier recommandé avec accusé de réception (accompagné des copies des photographies concernées, ou, pour une vidéo, de la copie d’écran), à l’adresse suivante : Ministère de l’Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports -Secrétariat général - Délégation à la communication 110, rue de Grenelle - 75357 Paris Cedex 07. Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d’un titre d’identité comportant votre signature. Si cette démarche reste sans réponse dans un délai de 2 mois ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez saisir la Cnil, en ligne sur [www.cnil.fr](file:///\\sfer.in.adc.education.fr\HomeDirectories\ekerdelh\SG_RGPD\ACADEMIES\DROIT%20IMAGE\www.cnil.fr) ou par voie postale à l’adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07

**Fait en trois exemplaires : représentants légaux, établissement scolaire, académie**